

4- Un Fonctionnaire appartenant à une autre Fonction Publique (État ou Hospitalière) peut-il intégrer la Fo

Ecris par SAMOT Max

Jeudi, 10 Janvier 2019 08:48 - dernière révision Mardi, 05 Février 2019

Oui, selon trois modalités :

- par la voie du **concours interne**,
- par la voie du **détachement**,
- ou de l'**intégration directe**.

Il n'y a pas de « mutation automatique », il appartient au Fonctionnaire en recherche de mobilité de mettre en œuvre une démarche de recherche d'emploi : recherche de poste, consultation des offres, candidatures spontanées, réponse à des annonces, participation à des entretiens de recrutement, etc.

Le détachement ou l'intégration directe n'intervient **qu'après décision** de recrutement de la Collectivité Territoriale.